

35 - Correspondants de Nuit - Signature de la convention partenariale 2014 et du protocole de collaboration

M. ALLEMANN, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : L'objet du service des Correspondants de Nuit est de mettre en œuvre un service de médiation sociale afin d'assurer la tranquillité nocturne des habitants de plusieurs quartiers de la Ville de Besançon et in fine d'améliorer la qualité de vie collective.

L'enjeu est de développer une présence de proximité durant la soirée et la nuit afin de rassurer les habitants, d'être présent rapidement en cas de besoin et de réapprendre à chacun à échanger, à régler et prévenir les problèmes par le dialogue.

Pour y parvenir, le principe d'intervention repose sur l'information, l'écoute, le dialogue, la médiation avec les habitants.

La Ville de Besançon assure la maîtrise d'ouvrage du service des correspondants de nuit mis en œuvre par l'opérateur retenu à l'issue de l'appel d'offres relancé à cet effet par le Conseil Municipal le 13 décembre 2012 : l'Association Départementale du Doubs de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (ADDSEA).

Le CCAS de Besançon, les bailleurs sociaux, Grand Besançon Habitat, NEOLIA, Habitat 25, SAIEMB Logement, soutiennent le dispositif financièrement. Le Département du Doubs y est également associé sur les suivis individuels.

La Ville en sa qualité de maître d'ouvrage, en vertu du marché établi au 1^{er} mai 2013, versera à l'ADDSEA la rémunération correspondant au coût de sa prestation.

La Ville de Besançon adressera ensuite à chaque co-financeur du projet un appel de fonds correspondant à la participation annuelle de chacun des financeurs en fonction des modalités définies dans la convention de partenariat.

La dépense (coût de la prestation ADDSEA) sera prélevée sur les crédits existants de la ligne de crédit 011.110.6042.10063. Les recettes de participations du CCAS et des bailleurs seront respectivement prises en charge sur les lignes de crédit 74.110.7476.10063 et 74.110.7478.10063.

Le protocole de collaboration annexé à la convention fixe les modalités d'échanges et de suivi entre les médiateurs de nuit et les différents partenaires du dispositif.

Proposition

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention partenariale 2014 pour le service des Correspondants de nuit et le protocole de collaboration.

«Mme Martine JEANNIN : En fait on pourrait se dire que les correspondants de nuit sont très utiles mais c'est quand même un montant élevé pour la collectivité, presque un million d'euros pour une mission qui relève plus du dialogue social que de la répression. Je ne peux pas dire s'ils sont vraiment utiles dans le quartier de Montrapon puisqu'ils n'y viennent pas. Et pourquoi n'y viennent-ils pas dans le quartier de Montrapon ? La réponse est indiquée dans le rapport. Ils ne viennent pas parce qu'il n'y a pas de logements sociaux GBH, pas de logements sociaux SAIEMB, pas de logements sociaux Habitat 25, il n'y aurait d'après ce tableau que 532 logements NEOLIA pour un quartier de 13 000 habitants. Les logements sociaux ne représenteraient que 5,17 % alors qu'à Planoise les logements sociaux représentent 60 %. Je me demande s'il ne s'agit pas d'une erreur de calcul ou d'une volonté délibérée de ne pas venir à Montrapon. L'insécurité est partout, dans tous les quartiers, et vous le savez bien. Alors pourquoi exclure les correspondants de nuit dans le quartier de Montrapon ? D'autre part, dans le rapport vous indiquez que les copropriétaires doivent payer pour faire venir les correspondants de nuit. Permettez-moi de vous dire que c'est complètement anormal. Non seulement les copropriétaires payent un impôt foncier en plus de la taxe d'habitation ; maintenant ils doivent payer pour avoir plus de sécurité.

J'espère au nom des habitants de Montrapon que vous allez revoir la copie. Je voterai contre ce rapport tant qu'il restera tel que présenté. Merci.

M. LE MAIRE : Vous avez une façon de présenter les choses... non Madame, dans le financement des correspondants de nuit il y a une part importante de la Ville et une part des bailleurs sociaux. Ce ne sont pas les habitants de Montrapon spécifiquement qui payent. Quand vous dites que cela coûte cher, j'ai envie de vous dire que la sécurité n'a pas de prix.

M. Abdel GHEZALI : Très rapidement pour dire à Mme JEANNIN que peut-être elle ne les voit pas mais en tout cas les correspondants de nuit vont à Montrapon. Vous me dites non, mais j'y habite et je les vois. Peut-être que je me trompe mais je fais la différence entre la Police Nationale, Municipale et les correspondants de nuit donc ils y sont et un jour lorsqu'ils y seront je vous appellerai et on déambulera ensemble.

M. LE MAIRE : Je vais faire un petit retour d'histoire locale : quand GBH a voulu construire des appartements là-bas, vous avez été, vous vous en souvenez, à la tête de la contestation, vous vous en souvenez de cela ?

M. Jean ROSSELOT : Monsieur le Maire, vous qui êtes toujours dans la dévotion comparative et imitative vis-à-vis de Dijon...

M. LE MAIRE : Vous devenez un peu lassant !

M. Jean ROSSELOT : Est-ce que vous pouvez nous dire ce qui vous avait conduit à importer les correspondants de nuit, parce que cela a dû quand même vous interpellier et ce serait normal, il faut s'inspirer, comprendre pourquoi eux les ont supprimés. Je pense qu'il y a des raisons. Alors comme vous avez plein de services, d'adjoints, etc., on a pu se renseigner, il y a quand même une raison parce qu'effectivement c'est quand même cher. La deuxième chose, c'est toujours le même travers à savoir : on dépense, c'est simple, cela fatigue moins les méninges de dépenser, je vous l'accorde, que de s'emparer de l'outil institutionnel de la loi de 2007 et de mettre sur pied un véritable conseil local de prévention de la délinquance et de la sécurité...

M. LE MAIRE : Qui existe ! Mais oui il existe bien sûr !

M. Jean ROSSELOT : Il existe mais il faut le faire vivre, les institutions ne valent que par ce que valent les hommes qui les animent. On en entend parler, y a-t-il eu des propositions ? Le conseil des droits et devoirs des familles, pareil, non mais vous, vous vous êtes un petit peu restreint à dire mais pendant dix ans je vous ai entendu dire «j'ai écrit», c'était de bon aloi puisque c'était effectivement des gouvernements de droite, pire c'était SARKOZY qui était Ministre de l'Intérieur mais je vous ai entendu dire pendant dix ans «je demande des postes, je n'arrête pas de demander des postes, des moyens», etc. Non il faut faire aussi travailler un petit peu ses facultés et essayer de mettre sur place des institutions. Oui ça existe par la forme j'en ai fait partie, j'ai bien vu que c'était purement formel et que vous n'essayiez pas d'en tirer, c'est bien cela, véritablement, que vous ne l'animiez pas vraiment, que vous n'alliez pas plus loin que cela. Alors la question première c'est pourquoi à Dijon ils ont supprimé les correspondants de nuit et la deuxième c'est : est-ce qu'il ne faut pas essayer de s'emparer des outils institutionnels d'efficacité qui sont là comme le Conseil d'Etat...

M. LE MAIRE : J'ai déjà répondu au moins deux fois à la première question donc je n'y répondrai pas à nouveau.

M. Jean ROSSELOT : Ah bon !

M. LE MAIRE : Oui bien sûr, vous avez déjà posé la question. Quant à la deuxième, qui concerne le coût si j'ai bien compris, les correspondants cela coûte trop cher...

M. Jean ROSSELOT : Dans mon quartier j'entends les commerçants dire «petits blousons, 19 h, font un petit tour et s'en vont», j'entends dire cela dans mon quartier, voilà, bras dessus, bras dessous... On est au moment où il faut expertiser la dépense publique qui sera toujours en rapport avec la donnée. Je ne pense pas que vous vous posiez la question en période pré-électorale, je pense que vous ne voulez faire de gêne à personne mais on peut quand même se poser la question de l'efficience de la dépense...

M. Frédéric ALLEMANN : Il est toujours difficile de répondre à propos d'une autre collectivité, pourquoi elle a arrêté un service.

M. LE MAIRE : Monsieur ROSSELOT, vous pourriez avoir un minimum de courtoisie et laisser parler M. ALLEMANN sans l'interrompre en permanence !

M. Frédéric ALLEMANN : Il faudrait poser la question à Dijon et ils vous le diront eux-mêmes mais ils ne remettent pas en cause le principe du service des correspondants de nuit, ils le remettront plus tard avec une meilleure formation de leurs correspondants de nuit. Nous, nous avons des correspondants de nuit qui ont une formation réelle de médiateur. Ce ne sont pas des gardiens recrutés, ce sont des médiateurs avec une formation sérieuse. Maintenant je rappelle que les médiateurs, les correspondants de nuit ne sont que dans cette fonction de médiation pour ramener un peu de sérénité pour des habitants qui se sentent dans l'intranquillité. Ils ne sont pas là pour donner une réponse répressive. Et la limite justement de ces correspondants de nuit c'est qu'il y a malheureusement à Besançon des endroits, des cages d'escaliers qui ne sont pas nombreuses mais où ils ne peuvent plus mettre les pieds parce que s'ils insistent, en fait ils créent un climat d'agressivité. Cela reste un métier très difficile à faire parce que se promener actuellement de 17 h à 23 h 30 en horaires d'hiver ou jusqu'à 1 h du matin en horaires d'été, c'est quand même des conditions difficiles, ce n'est pas simple. C'est un métier exposé, quelquefois ils se retrouvent dans des situations très violentes où leur intégrité physique est mise en danger et donc ce n'est pas simple du tout.

Pour en revenir à l'évaluation de ce métier et de leurs prestations, on a un rapport bien sûr annuel mais il y a un débriefing quotidien sur leurs modes d'intervention de la veille et on peut suivre très précisément. De mémoire je vous rappelle que dans 90 % des interventions ils sont là dans les dix minutes, c'est quand même extrêmement important pour une femme ou un homme isolé d'un certain âge qui se retrouve harcelé par des jeunes dans sa cage d'escaliers. On a une habitante de Planoise rue de Bruxelles, d'origine kosovare, qui a vécu la guerre au Kosovo, elle dit que la guerre ce n'était rien par rapport à ce qu'elle subit. Ecoutez, je suis désolé, je crois cette dame, il a fallu un jour qu'elle sorte avec une hache pour faire peur à ces gamins de 13 ans qui la harcelaient dans sa cage d'escaliers ; et c'est une cage d'escaliers où les dégâts réparés mensuellement par le bailleur se chiffrent en dizaines de milliers d'euros. Il y a vraiment des situations difficiles et même dans cette cage d'escaliers les correspondants de nuit passent tous les soirs mais ils ne peuvent pas y passer la nuit non plus. Et la Police Nationale fait aussi son travail mais on est limité ! Actuellement nous travaillons avec la Préfecture sur un plan départemental de sécurité avec trois axes de travail : la tranquillité publique, la délinquance juvénile et les violences faites aux femmes. On a fait six réunions de travail et ce plan national va être décliné sur le plan départemental. Pour revenir aux correspondants de nuit c'est un élément, un outil dans l'arsenal.

M. Lazhar HAKKAR : Souvent on revient à ce débat de l'utilité des correspondants de nuit et quand on les voit de loin, effectivement on peut avoir l'impression parfois qu'ils ne servent pas à grand chose, sauf qu'on a souvent des remarques des gens des quartiers où ils n'interviennent pas pour demander pourquoi ils n'interviennent pas. Et Mme JEANNIN le dit d'ailleurs, en fait, au bout du compte elle regrette qu'ils ne passent pas dans son immeuble, c'est ce que j'ai compris. Donc finalement quelque part ils ont une certaine utilité. Je les ai revus il n'y a pas très longtemps. Le nombre des appels a augmenté de façon très importante et il faut toujours revenir à la définition de ce que sont les correspondants de nuit, ce sont des médiateurs, ce ne sont pas des policiers, or souvent on leur demande de faire le travail de la Police et l'erreur est là, on a eu ce débat là-dessus, je pense qu'ils sont tout à fait complémentaires. Il y a la sécurité effectivement, la délinquance, les incivilités et c'est dans ce créneau-là qu'ils interviennent. De mémoire il faut quand même que vous sachiez une chose par rapport au coût : peut-être un ou deux ans après la création des correspondants de nuit il y a eu un transfert de charges du coût de l'éducation spécialisée au Conseil Général, ce qui fait qu'en fait le coût qui résulte à la Ville, même si c'est 950 000 €, il faut enlever le

coût de l'éducation spécialisée qui était de mémoire à peu près à 500 000 € par an qui ont été transférés au Conseil Général. Il faut que vous sachiez cela. Alors peut-être que M. ALLEMANN a plus de précisions à vous donner là-dessus mais leur utilité à mon avis est là, ils sont tout à fait complémentaires des autres mesures.

M. Michel OMOURI : Quand on avait lancé le projet, j'étais pour les correspondants de nuit. Je l'ai toujours dit. Simplement j'avais dit à l'époque il y a trois ou quatre ans de faire un aménagement d'horaires. Je persiste à dire que les correspondants de nuit ne doivent pas commencer à 20 h mais à 22 h et terminer à 4 h du matin parce que la population, elle, à 1 h du matin ça ne s'arrête pas dans les quartiers. Je pense que l'on a fait une erreur, et je l'ai toujours dit, tout comme j'avais souhaité que l'on ait des correspondants de jour. On a fait une espèce d'étude et cela a été arrêté sans pouvoir nous expliquer pourquoi. Sur Brulard, durant l'été vous aviez dit que vous alliez mettre des médiateurs, je ne sais pas s'il y a eu des correspondants de jour mais en tout cas ça a bien manqué dans les quartiers, donc je persiste et signe à dire que l'on a fait une erreur.

M. Philippe GONON : Juste une petite remarque de forme concernant le débat que nous avons eu avec Fred ALLEMANN lors de la reconduction de ce budget. Nous avons demandé une évaluation précise et je vois avec plaisir que dans la convention, au paragraphe 8 on trouve : «Evaluation», donc j'espère que nous aurons maintenant l'occasion de savoir plus précisément combien. Simplement en terme de cohérence et de logique, j'ai lu la chose suivante : «les critères d'évaluation seront définis afin de mettre en place des critères d'efficacité». J'ai relu trois fois la phrase parce que je me suis dit «mais qu'est-ce qu'ils veulent dire». Moi j'aurais dit : voilà ce que je veux, voilà ce que j'attends des correspondants de nuit et pour cela je mets en place des critères objectifs quantifiables, qui permettent de dire s'ils ont atteint ou non les objectifs qu'on leur avait fixés. J'aurais pris la proposition à l'envers.

M. LE MAIRE : Je suis peut-être plutôt d'accord avec vous là-dessus. Simplement pour répondre à votre question je voudrais que l'on précise bien les choses. Quand j'entends dire qu'il faudrait qu'ils aillent jusqu'à 4 h du matin, il ne faut pas se tromper de rôle, il y a une heure dans la nuit où les problèmes ont un tel degré de difficulté que c'est le rôle de la Police Nationale. Les correspondants de nuit sont des médiateurs de nuit, ils ne sont pas policiers. Ils sont formés, très bien formés, Fred ALLEMANN l'a dit, mais ce ne sont pas des policiers. Ensuite ce qu'il manque, je n'ai pas changé d'avis et je le redis très fortement, ce sont des policiers en uniforme à Besançon. Je le disais auparavant quand vos amis étaient au pouvoir et je le dis aujourd'hui encore. Je m'en suis même entretenu directement avec le Ministre et je lui ai dit «quand aura-t-on des policiers à Besançon ?». Sa réponse a été très claire, il est toujours très clair d'ailleurs le Ministre. La Révision Générale des Politiques Publiques qui a conduit à ce qu'on ne remplace pas les fonctionnaires partis en retraite, c'est très bien, tout le monde était d'accord là-dessus, enfin tout le monde, chez vous... -Monsieur ROSSELOT vous n'avez pas la parole !- Non ce n'est pas sauf la Police, on a perdu des dizaines de milliers de policiers et de gendarmes pendant ces années, sur l'ensemble de la France, donc actuellement pour former un policier il faut deux ans, du recrutement à la formation. La réponse du Ministre était «quand j'ai ouvert les portes des écoles il n'y avait plus personne dans ces écoles», c'est d'ailleurs aussi un peu vrai au niveau de la justice, allez voir les magistrats, ils vous le diront. donc il faut effectivement, avec une nouvelle politique, avec des nouveaux crédits qui ont été affectés à la formation des policiers, qu'on reforme des policiers. Où ont-ils été affectés ? Ils ont été affectés en premier lieu à des zones prioritaires de sécurité comme il y en a une par exemple à Montbéliard et ensuite quand il y en aura assez là-bas ils reviendront ici, il ne faut pas se tromper. Quand vous voulez faire faire à la Police Municipale des choses dont elle n'a pas la responsabilité, c'est nous qui payons. 4 h du matin c'est le rôle de la Police Nationale, ce n'est pas le rôle des médiateurs.

Monsieur ALLEMANN pour une courte conclusion !

M. Frédéric ALLEMANN : Oui, pour confirmer vos propos Monsieur le Maire. Effectivement l'analyse des horaires des coups de fil avec les demandes des habitants de nos quartiers auprès des correspondants de nuit nous a permis d'orienter ces horaires sur ceux pratiqués actuellement. On a très peu d'appels après 1 h du matin et effectivement après 1 h du matin ce n'est plus un problème de médiation, on ne va pas envoyer 2 correspondants de nuit dans certaines rues de Besançon où il y a 300 personnes.

M. LE MAIRE : S'il y a une rixe, un feu de poubelle, ce ne sont pas les correspondants de nuit qui y vont, ce n'est pas leur boulot !

M. Frédéric ALLEMANN : Même la Police n'irait pas à deux personnes, les médiateurs n'ont pas d'action potentielle. C'est effectivement le bilan et l'analyse, le débriefing des correspondants de nuit qui nous a permis de choisir ces horaires, en période hivernale ou en période estivale.

M. LE MAIRE : Nous n'avons fait qu'un tiers des rapports donc on va continuer. Monsieur OMOURI vous voulez rajouter un mot ?

M. Michel OMOURI : Je ne partage pas cet avis parce que si vous voulez me faire croire qu'à 1 h du matin les gens n'appellent plus de peur que la Police n'y aille pas, c'est une erreur...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas ce qu'il a dit.

M. Michel OMOURI : ...quand on sait la difficulté au niveau du tapage nocturne, c'est cela aujourd'hui la difficulté dans un quartier, c'est le bruit qui pose problème et ne pas mettre des correspondants de nuit pour éviter le tapage nocturne est une erreur.

M. LE MAIRE : Monsieur OMOURI, je vous répète que je ne transférerai pas sur la Police Municipale, avec des crédits municipaux, des actions qui auraient lieu à 3 h ou 4 h du matin, c'est le rôle de la Police Nationale. Il faut donner à la Police Nationale les moyens qu'elle n'a plus depuis 2002. En effet, depuis 2002 on a perdu entre 40 et 50 policiers. Monsieur OMOURI vous avez eu deux fois la parole, c'est terminé.

Mme Martine JEANNIN : Je rappelle le numéro de téléphone, ça peut servir : 0810 600 116.

M. LE MAIRE : Quels sont ceux qui sont contre ce rapport ? Qu'ils lèvent la main ! 1. Quels sont ceux qui s'abstiennent ?».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (1 contre), décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 6 décembre 2013.